

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 11.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 17 MARS 1881

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## UNE AUTRE MAGNIFIQUE PRIME

Nous préparons en ce moment pour ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain, une magnifique gravure, une copie d'un tableau de Raphaël, représentant sainte Cécile qui chante et effleure des doigts les touches d'un orgue pendant que le ciel et la terre l'écoutent. Le ciel est représenté par un chœur d'anges et la terre par la crosse et l'épée, par tous les âges et les conditions de la vie, la jeunesse et la vieillesse, l'Eglise et l'Etat. Au pied de la sainte sont épars des instruments de musique.

Rien de plus beau. Cette gravure nous coûte cher, mais nous nous sommes décidés à faire encore une fois ce sacrifice afin de montrer notre désir de plaire à nos abonnés. Nous espérons qu'on nous en tiendra compte et qu'on va s'empresse de faire ce qu'il faut pour remplir un devoir et obtenir une prime qui vaut presque l'abonnement. A moins de publier notre journal pour rien complètement ou de payer une commission à nos abonnés pour les faire lire L'OPINION PUBLIQUE, nous ne savons pas ce que nous pouvons faire de plus.

Nous sommes sûrs, dans tous les cas, que ceux qui auront vu une fois la prime que nous offrons, voudront l'avoir à tout prix.

Nous prions nos abonnés de la ville de se préparer à recevoir la visite de notre collecteur. Il se présentera à eux avec des reçus à la main pour ceux qui paieront leur abonnement. Nous espérons que personne ne refusera de payer ce qui nous est dû et qu'on ne l'obligera pas de retourner plusieurs fois au même endroit. Nous prions nos abonnés de faire attention à ce que nous offrons à ceux qui paieront leurs arrérages et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain.

## LES HOMMES DE 37-38

EDOUARD RODIER

Nous interrompons un instant notre récit des exécutions de 1838, pour dire un mot de Rodier, l'un des orateurs les plus populaires de cette époque tourmentée.

Rodier avait trente-deux ans en 1837; il était avocat, plein de talent et d'esprit, joli garçon, aimable, galant, gentilhomme et brave. Il était l'un des chefs et orateurs des "Fils de la liberté."

C'est lui qui parlait à la grande assemblée de la rue St-Jacques, le six novembre, lorsque les membres du *Doric Club* attaquèrent les "Fils de la liberté."

—On nous attaque, s'écria-t-il, eh bien! c'est bon, bientôt on ne nous appellera pas seulement les "Fils de la liberté," mais encore les "Fils de la victoire."

Il avait prouvé, quelques jours auparavant, qu'il était aussi brave en actions qu'en paroles.

Se trouvant, le 29 octobre, dans un hôtel avec quelques amis, quelqu'un lui dit que les sentinelles postées aux corps de gardes de la vieille prison et du coin des rues Notre-Dame et Gosford, avaient reçu ordre de ne laisser passer personne sur le trottoir.

—Il n'en sera pas ainsi, dit Rodier, je vais voir immédiatement si on osera exécuter une pareille ordonnance.

Il sortit—habillé comme tout bon patriote l'était, en étoffe du pays—et, prenant le trottoir du côté nord-ouest de la rue Notre-Dame, se mit à se promener comme si rien n'eût été. Rendu au corps de garde principal, il fut arrêté par une sentinelle; il persista à vouloir passer et, pendant la discussion qui s'engagea, la patrouille arriva. Le sergent saisit Rodier au collet et voulut le jeter dans la rue. Rodier, s'adressant à l'officier commandant, s'écria :

—Ordonnez à cet homme de me lâcher.

—Qui êtes vous? demanda l'officier.

—Je suis Edouard Rodier, membre du barreau de Montréal et du Parlement. Voici ma carte, et vous, qui êtes vous?

—Je suis, répondit l'officier, le lieutenant Ormsby, des Royaux.

—Très bien, dit Rodier, vous aurez de mes nouvelles.

Le jour suivant, M. T. S. Brown et un autre ami allaient, de la part de Rodier, offrir un cartel au lieutenant Ormsby. Celui-ci les renvoya au capitaine Mayne, du même régiment. Mayne trouva que la demande de M. Rodier était peu raisonnable, que son ami Ormsby avait cru remplir son devoir, et que ce qui était arrivé était un pur accident. M. Brown répondit que si les militaires avaient des devoirs, les citoyens, eux, avaient des droits, et qu'il fallait une satisfaction à son ami.

Le duel finit par être accepté, et on décida que la rencontre aurait lieu sur le terrain des courses de la rivière St-Pierre.

Rodier apprit avec plaisir le résultat de son défi. Il venait de se battre à Québec et n'avait fait qu'effleurer son adversaire; il assura que cette fois il ne manquerait pas son coup.

—Je ne demande qu'une chose, dit-il à M. Brown, c'est que vous placiez mon adversaire de manière à ce qu'il soit un peu plus élevé que moi.

Le lendemain matin, de bonne heure,

les duellistes et leurs témoins étaient rendus à l'endroit fixé. Après avoir mesuré le terrain, on convint de s'en rapporter au sort pour décider lequel des deux aurait le choix des places.

Le capitaine Mayne, jetant un sou en l'air, M. Brown cria : "Tête," et le sou tourna tête.

—Maintenant, dit le capitaine Mayne, voyons pour le choix des pistolets—et il jeta de nouveau le sou en l'air.

—Tête, cria M. Brown, et le sou tourna encore tête.

—Ça va bien, dit Rodier, le sort est pour moi, je suis sûr qu'il me sera fidèle jusqu'au bout.

Il était d'une humeur charmante et montrait un sang-froid admirable. Quand les deux combattants furent prêts, les témoins donnèrent le signal, et deux coups de pistolets retentirent. Ni l'un ni l'autre ne fut atteint. Pendant qu'on rechargeait les armes, le capt. Mayne fit changer de place à son ami. M. Brown protesta aussitôt contre la conduite de Mayne qui persista à dire qu'il avait raison. M. Brown dit que, suivant les règles du duel, la question était maintenant entre le capt. Mayne et lui-même.

Rodier voulait continuer le combat, mais on lui fit comprendre qu'il fallait en passer par là.

Le lendemain matin, M. Brown chargeait M. Duvernay de porter un cartel au capt. Mayne. M. Duvernay revint avec la réponse suivante :

Monsieur,

En réponse à votre défi, je vous informe que ma conduite a été approuvée par les officiers de mon régiment, et que je ne veux plus encourir aucune responsabilité dans cette affaire.

T. S. BROWN, Esq.

Je suis, monsieur,

Votre obéi sert.,

JOHN MAYNE,

Capt., régiment des Royaux.

Ainsi se termina l'affaire qui fit sensation dans le temps et augmenta la réputation de Rodier. Les patriotes furent enchantés de voir avec quel succès il avait tenu tête aux militaires, et ceux-ci furent les premiers à louer son courage et son sang-froid. Les citoyens purent, après cette affaire, circuler sur les trottoirs autant qu'ils voulaient.

Rodier n'avait ni le caractère sérieux ni l'esprit élevé et cultivé de M. Papineau, ni sa parole solennelle et imposante, mais il parlait avec beaucoup plus de verve et d'enthousiasme. Au feu sacré qui fait les orateurs, il joignait une belle imagination, une voix agréable, un geste gracieux, des manières distinguées.

Élu membre de la Chambre d'Assemblée par les électeurs du comté de l'Assomption, en 1834, il vota en faveur de 92 résolutions, pris part aux débats qu'elles soulevèrent et se montra l'un des partisans les plus avancés de la résistance. Ayant appris dans le mois de novembre, 1837, qu'il devait être arrêté et sa tête mise à prix, il quitta la ville et s'enfuit aux États-Unis.

Il vécut la plus grande partie du temps à Swanton, Burlington et Rouse's-Point, et prit part aux préparatifs qui furent faits par les réfugiés Canadiens, pendant l'hiver de 1838, pour organiser un autre soulèvement.

Il était un de ceux que lord Durham avait exclu des bénéfices de l'amnistie, mais lorsque la proclamation du célèbre

gouverneur fut annulé par le gouvernement anglais, Rodier se hâta de retourner au Canada.

Il publia alors dans les journaux une lettre qui fut considérée comme un acte de soumission et de faiblesse, et lui fit perdre en grande partie la popularité dont il jouissait parmi les patriotes.

Il se remit à l'exercice de sa profession et resta tranquille pendant les tristes événements de l'automne de 1838. L'année suivante, il mourut emporté par une maladie de vingt heures.

Sa mort fut considérée comme une perte sérieuse pour le barreau et la société dont il était l'un des ornements. Avec du travail et une vie plus réglée, il serait devenu l'un des hommes les plus distingués de notre nationalité.

En voilà encore un qui est mort avant le temps, trop jeune, dans l'intérêt du pays!

M. Rodier avait épousé une demoiselle Beaupré, de l'Assomption; il a laissé un fils, M. E. Rodier, de Montréal. L'hon. Chs. Rodier, ancien maire de Montréal, et M. Chs. S. Rodier, l'un des principaux capitalistes de Montréal, étaient ses cousins.

L.-O. DAVID.

## CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 12 mars 1881.

On estime qu'un ouvrier ne peut se dire parfaitement au courant de sa profession qu'après l'avoir pratiquée pendant une dizaine d'années.

Vingt ans d'école et d'études classiques ne sont pas de trop pour former un bon littérateur.

Pour qu'un poète puisse composer un sonnet monosyllabique passable, il lui faut noircir autant de papier qu'une mule pourrait en porter.

Que de récitations par cœur, que de plaidoyers ne faut-il pas à l'avocat pour devenir un Mirabeau!

Et les peintres? la plupart arrivent à la couronne de cheveux blancs avant d'avoir obtenu celle de Raphaël; cependant nous voyons M. Garfield—qui n'a jamais fait d'apprentissage présidentiel—entrer délibérément à la Maison Blanche et exercer les fonctions de chef de l'Etat comme s'il n'avait jamais fait que cela toute sa vie!

Ainsi, la position la plus lucrative de tout ce continent, la plus noble, la plus illustre des professions exige moins d'apprentissage que celle de cordonnier!

Il ne s'agissait que de se trouver là et d'avoir de la chance.

Quoique notre nouveau président soit entré en fonctions un vendredi, on peut dire qu'il est né coiffé: Partir sur l'Ohio comme batelier et conduire sa barque jusqu'au Capitole, voilà qui est excessivement fort. Blondin qui traversait le Niagara sur une corde avec un Anglais sur ses épaules, n'en n'ût pas fait autant.

Il en est de même du Message qu'on a connu le même jour: on le cite comme un chef-d'œuvre. Pour un homme qui n'en avait pas l'habitude, n'est-ce pas merveilleux?

Le cabinet est des mieux composé: du premier coup il a mis la main sur un nid d'aigles.

Le premier, le plus en vue, c'est l'il-